

DECISION N° 7/2024

Objet : Tarifs matériel /salle pour les associations

Monsieur Hussam AL MALLAK, Maire de la commune de Vailhauquès,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22 N°2,

Vu la délibération en date du 10/07/2020 par laquelle le conseil municipal délègue au maire ses attributions fixer dans les limites d'un montant de 3 000 €, les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

DECIDE

Les tarifs de caution de salle ou de matériel, ainsi que pour la dégradation, la perte/vol, ou le matériel rendu sale à destination des associations sont fixés ainsi :

Matériel (à l'unité)	Prix caution	Tarif dégradation	Tarif non nettoyé	Perte ou vol
Table Bois	180€	90€	18€	180€
Table Plastique	180€	90€	18€	180€
Chaise Pliante	60€	30€	6€	60€
Banc bois	80€	40€	8€	80€
Banc plastique	80€	40€	8€	80€
Barrière plastique	150€	75€		150€
Grille caddie	175€	87€		175€
Barrière toulousaine	100€	50€		100€
Sono (+2 micros + câble)	1100€	550€		1100€
Enceinte	700€	350€		700€
2 pieds enceinte	60€	30€		60€
Barnum (8x4)	1750€	875€		1750
Barnum (4x4)	900€	450€		900€
Vidéoprojecteur (+câbles)	500€	250€		500€
Enrouleur	50€	25€		50€
Chariot chaises	500€	250€		500€
Caution annuelle matériel (hors gobelets) et salle association	750€	En fonction du prix unitaire de la grille	En fonction du prix unitaire de la grille	En fonction du prix unitaire de la grille

Pour mémoire : Les gobelets réutilisables sont mis à la location pour les particuliers comme pour les associations au prix de 0.10 cts l'unité.

Des forfaits sont mis en place pour la location de :
50 gobelets au prix de : 5€

100 gobelets au prix de : 8€

200 gobelets au prix de : 13€

300 gobelets au prix de : 20€

La caution est de 1€ par gobelet loué.
En cas de perte ou de destruction, une somme de 1€ par verre détruit ou perdu sera encaissée.
En cas de gobelet rendu sale, une somme de 0.50cts par verre sera encaissée

Il sera rendu compte au conseil municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Vailhauquès, le 01/07/2024

Le Maire,
H. AL MALLAK



Publié sur le site internet de la commune le

Déposé Préfecture le